Tonte du gazon

Tondre le gazon à l'aide d'une tondeuse de jardin contribue à la vie saine et à la condition physique, favorisant le développement de l'endurance et de la force. Les tondeuses de jardin peuvent soit être non motorisées, soit munies d'un moteur à gaz ou électrique.	Cote de facteur de risque **3**

Résultat d'apprentissage général

L'élève doit être capable de se comporter de manière sécuritaire et responsable en vue de gérer les risques et de prévenir les blessures lors de la pratique d'activités physiques ainsi que dans la vie quotidienne.

Stratégies de gestion des risques*

L'information et les recommandations sur la sécurité figurant dans la présente liste de vérification sont jugées comme étant le reflet de pratiques exemplaires. Les stratégies de gestion des risques suggérées correspondent aux normes de sécurité minimales pour une activité physique organisée ou officielle. Elles pourraient ne pas être applicables à toutes les situations (p. ex., activités à domicile, récréatives ou modifiées). Par contre, dans le cas de programmes structurés, les instructeurs, les entraîneurs ou les directeurs de programme, responsables d'activités physiques HORS-classe, pourraient imposer des normes de sécurité plus sévères.

Instruction

N.B. : Le degré et le niveau d'instruction ou d'orientation requis peuvent varier en fonction de considérations telles que l'expérience personnelle des élèves, les compétences et la condition physique. L'utilisation de médias (livres et DVD didactiques) peut remplacer l'instruction directe si on considère cela comme approprié et sécuritaire.

- ☐ L'instruction est fournie par une personne expérimentée, en mesure d'organiser l'instruction et de mettre à profit ses compétences à tondre le gazon de façon sécuritaire, selon les besoins et en fonction des facteurs tels que le niveau de risque, l'intensité, l'accessibilité, l'expérience et les compétences.
- ☐ Toutes les séances sont offertes dans un milieu sécuritaire et les élèves sont sensibilisés aux risques de tondre le gazon.
- ☐ Les règles et les consignes de sécurité ont été apprises avant la participation :
    - Assurez-vous de bien comprendre et de suivre le mode d'emploi des outils mécaniques.
    - Éloignez les enfants de la surface à tondre et ne les laissez jamais utiliser une tondeuse ordinaire ou à siège.
    - Enlevez pierres, bâtons, jouets et outils qui se trouvent sur la pelouse avant de la tondre.
    - N'utilisez jamais une tondeuse ou un outil électrique s'il pleut ou si le sol est humide.
    - Si les lames de la tondeuse sont encrassées, arrêtez le moteur avant de les nettoyer. Utilisez un bâton ou un outil pour enlever les dépôts de gazon. Vous éviterez ainsi de vous blesser si les lames complètent leur rotation une fois dégagées.
    - Portez des vêtements et accessoires appropriés lorsque vous manipulez un outil mécanique : chaussures de cuir ou bottes de travail, protecteurs d'oreilles, gants et lunettes de sécurité.
    - Évitez de monter et descendre pour tondre une pente. Allez-y plutôt en travers.
    - Avant de brancher un outil électrique, assurez-vous que le circuit est fermé.
- ☐ Les habiletés et les mouvements sont appris selon une progression adéquate.
- ☐ Chaque séance comporte une période de réchauffement et de récupération.
- ☐ On a accès à de l'eau potable que l'on consomme au besoin.
- ☐ La difficulté de la tâche est approprié compte tenu des capacités de l'élève.

* Pour de plus amples renseignements se rapportant du jardinage, veuillez consulter : < http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/life-vie/garden-jardin_f.html >

Tonte du gazon

Surveillance

N.B. : Le niveau de surveillance à prévoir dépend des facteurs tels que le niveau de risque, l'intensité, l'accessibilité, l'expérience et les compétences.

- ☐ Niveau de surveillance recommandé : **surveillance visuelle constante** au début de l'instruction suivie d'une **surveillance générale**
- ☐ Des règles et des consignes de sécurité sont en vigueur.
- ☐ Un plan d'action en cas d'urgence est en place pour donner suite aux accidents ou aux blessures.

Installations

- ☐ Les conditions et les prévisions météorologiques locales, notamment le taux d'humidité et la température, sont vérifiées avant la séance.
- ☐ L'aire d'activité est exempte de dangers, de débris et de circulation (surtout pas de jeunes enfants).
- ☐ La pente ne dépasse pas 15 degrés.
- ☐ Les conditions sont sèches pour les appareils électriques.

Équipement

- ☐ La tondeuse est appropriée et en bon état.
- ☐ La tondeuse est vérifiée avant chaque séance.
- ☐ L'équipement est approprié compte tenu de la taille et du poids de l'élève.
- ☐ Les directives sont émises quant à l'usage, l'entretien et l'entreposage de l'équipement, y compris les techniques pour démarrer, faire le plein et dégager les lames de la tondeuse.
- ☐ Une trousse de premiers soins et un téléphone sont disponibles.

Vêtements et chaussures

- ☐ Il faut porter des chaussures appropriées et bien ajustées; les souliers ou les bottes de cuir sont recommandés.
- ☐ Les lacets sont noués et les chaussures à bout ouvert sont à éviter.
- ☐ Il faut enlever ou retenir par un ruban adhésif les bijoux lorsqu'ils posent un risque à la sécurité.
- ☐ Le port de gants, de protège-oreilles et d'une protection oculaire est recommandé.
- ☐ Il faut porter des vêtements qui permettent une grande liberté de mouvement.
- ☐ On porte des vêtements protecteurs des éléments et des insectes; l'insectifuge et l'écran solaire sont utilisés au besoin.

Autres considérations

- ☐ L'élève a subi un examen médical de routine et a présenté un bilan médical avant de commencer le programme.
- ☐ L'élève a présenté le formulaire de déclaration et de consentement du parent et de déclaration de l'élève (si l'élève a moins de 18 ans) ou le formulaire de déclaration de l'élève (s'il a 18 ans ou plus) avant le début du programme.
- ☐ On a encouragé le participant à souscrire à une police d'assurance-accident.
- ☐ Les élèves qui subissent une blessure sont envoyés aux membres compétents du personnel médical aux fins de traitement et de réadaptation et ne devraient pas reprendre l'activité tant qu'ils n'auront pas reçu l'autorisation d'un professionnel de la santé qualifié.
- ☐ L'activité correspond à l'âge, aux capacités et à la condition mentale et physique de l'élève.
- ☐ L'élève fait preuve en tout temps d'une bonne maîtrise de soi et évite tout comportement inadmissible.
- ☐ Le choix de cette activité par l'élève dans le cadre du volet HORS-classe du programme d'éducation physique/éducation à la santé a été présenté au parent ou au tuteur légal (élève de moins de 18 ans) et à l'enseignant.